

L'ESSENTIEL Droits africains des affaires - N° 02 - 1 févr. 2020

À LA UNE

Cameroun : une loi sur l'activité de crédit ou une loi contre le non-remboursement de crédit ?

Par Marie-Colette Kamwé Mouaffo épouse Kengne

OHADA

Irrecevabilité du recours en cassation devant la CCJA pour défaut de précision des moyens

Par Ramsès Akono Adam

Retour sur les fondamentaux du bail à usage professionnel

Par Akodah Ayewouadan

Possibilité de mise en cause d'un débiteur sous règlement préventif dans une procédure de paiement dirigée contre la caution

Par Ramsès Akono Adam

Un accord transactionnel ne peut remettre en cause l'ouverture d'une procédure collective

Par Ramsès Akono Adam

Incompétence de la CCJA en matière de responsabilité civile découlant d'une saisie

Par Ndèye Coumba Madeleine Ndiaye

OAPI

Mise en œuvre d'une action en revendication de marque en présence d'une relation entre producteur et distributeur

Par Nicolas Binctin

Droits nationaux

Cameroun : ratification de l'accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine

Par Marie-Colette Kamwé Mouaffo épouse Kengne

Cameroun : réforme en profondeur de la loi fondamentale relative à la radioprotection et la sûreté nucléaire

Par Marie-Colette Kamwé Mouaffo épouse Kengne

Congo : réglementation des activités dans le secteur pétrolier

Par Daphtone Lekebe Omouali

Guinée : promotion et protection du « contenu local »

Par Olivier Bustin, Thérèse Beticka

Togo : réforme de l'organisation judiciaire

Par Akodah Ayewouadan

Togo : les données à caractère personnel sont dotées d'un cadre juridique

Par Akodah Ayewouadan